

# LES CANDIDATURES AU « STATUT NATIONAL ÉTUDIANT-ENTREPRENEUR » ET AU « DIPLÔME ÉTUDIANT-ENTREPRENEUR DU PÉPITE PEIPS » SONT OUVERTES

En tant qu'étudiant, le Statut National Étudiant-Entrepreneur (SNEE) vous permet de réussir vos études tout en développant votre projet entrepreneurial. En tant que jeune diplômé, le D2E du PÉPITE PEIPS vous permet de continuer à bénéficier des avantages du SNEE et d'un accompagnement entrepreneurial individualisé sur votre projet.

Candidature à déposer avant le 10 janvier 2021

Les candidatures au SNEE et au D2E du PÉPITE PEIPS sont individuelles.

Votre candidature, au SNEE ou au SNEE/D2E, déposée avant le 10 janvier 21 sera

étudiée lors du dernier comité d'engagement de l'année universitaire 20-21, Il aura lieu le 19 janvier 2021, vous présenterez votre projet au cours d'un entretien d'une dizaine de minutes.

**Candidatez dès à présent sur la plateforme dédiée du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : <https://snee.esr.gouv.fr/>.**

## À qui s'adressent le SNEE et le D2E ?

Le SNEE est réservé aux étudiants qui seront en formation pendant toute l'année universitaire 2020-2021. Le D2E est ouvert en priorité aux jeunes diplômés, mais également aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement entrepreneurial renforcé via le programme du D2E.

> Pour tout savoir sur le SNEE et le D2E, retrouvez le webinaire « Statut National d'Étudiant–Entrepreneur et Diplôme Étudiant-Entrepreneur- pour tout savoir ».